

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2016

Vote des taux des taxes directes locales 2016

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

- *Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales qui se présentent ainsi :*
 - Taxe d'habitation : 14.60 %
 - Foncier bâti : 8.58 %
 - Foncier non bâti : 40.18 %

Vote du budget principal 2016

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2016.

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

- *approuve le budget Primitif 2016 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :*
Fonctionnement : 1 417 765.00 €
Investissement : 773 546.98 €

Projet remplacement poteaux incendie demande de subvention exceptionnelle de l'Etat

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Valide le projet de remplacement des poteaux incendie répertoriés vétustes ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de l'Etat pour ce projet ;*

Cession de la parcelle communale AB131 (602 m²) à M. Et Mme Walch Gilles et Nicole

Retire et remplace la délibération n°20150604 du 29 octobre 2015

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'objet de la délibération N°20150604 qui concernait la cession de la commune à M. et Mme Walch Gilles et Nicole de la parcelle AB131 d'une contenance de 602 m². Lors des démarches entreprises pour finaliser la vente, le Conseil Départemental a émis le souhait d'exercer son droit de préemption. Cependant la commune de Duingt s'étant engagée auprès des acquéreurs, le Conseil Départemental n'a pas donné suite à son projet.

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Accepte à 12 voix pour et 1 contre (M. Bruno BARTHALAIS) la cession de la parcelle communale AB131 d'une contenance de 602 m² à M. et Mme Walch Gilles et Nicole pour un montant de 200 € le m² soit 120 400 €*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente*

La séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,
Marc ROLLIN